

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 JANVIER 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le 24 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Frédéric MAINAS

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour : autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2018.

1. Approbation PV réunion précédente

Il est demandé d'apporter une modification : dans le point 5 (Suivi travaux commissions, voirie), concernant le chemin des Ambrières.

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR, et 1 abstention (Marie VIDAL qui était absente).

Point rajouté à l'ordre du jour : autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2018

Avant le vote du budget, si la commune souhaite engager des dépenses d'investissement qui ne sont pas prévues dans les restes à réaliser, il faut une délibération du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité

2. SIEL -Travaux d'éclairage public au Lotissement La Roseraie

La commune ayant acheté la voie du Lotissement, Monsieur le Maire a demandé au SIEL de remettre en fonctionnement l'éclairage public au Lotissement. Pour ce faire, des travaux sont à prévoir et ils doivent être validés par une délibération du Conseil Municipal. Le coût total des travaux est de 7 313 €, mais la participation de la commune est de 1 276 €.

Le paiement des travaux peut être étalé de 1 à 15 ans.

→ Approbation par 9 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID) ; paiement en une fois cette année.

3. Budget 2018 - réflexions sur les projets en investissement

Plusieurs chantiers prévus sur le budget 2017 sont toujours en cours et seront payés en partie ou en totalité sur 2018 :

- Agrandissement du préau de l'ancienne école
- Travaux réfection réseau assainissement RN 7
- Travaux voirie RN 7
- Acquisition des plaques et poteaux pour les noms des rues et numéros des maisons

4. Suivi travaux commissions

- Voirie : l'entreprise BALMONT a envoyé un devis pour des travaux concernant une partie de l'ancienne voie de chemin de fer (vers les chambres d'hôtes) → 3 330 € TTC. Un devis sera également demandé à l'entreprise DELOMBRE.

- Les équipes de la CoPLER sont intervenues pour boucher des trous dans les chemins, notamment vers le Moulin et à Buis.

- Les travaux de réfection des réseaux eaux usées et eau potable réalisés par la SADE sont en cours. Il semblerait que des travaux antérieurs de mise en séparatif du réseau assainissement n'aient pas été finalisés vers le terrain de la famille DALLERY. Il y aurait environ 75 mètres de canalisations supplémentaires à prévoir.

- Les eaux pluviales de la RN 7 à l'entrée du Bourg en venant de Roanne seront évacuées par un tuyau passant dans la cour de madame COLLAUDIN, pour aller dans la mare de monsieur MAZILLE.

- Le devis pour la traversée sous la RN 7 du réseau eaux usées est à revoir. Il n'y aurait peut-être que quelques grilles à refaire.

- L'entreprise EUROVIA a fait un devis pour les travaux de voirie devant l'ancienne carrosserie GEAY : 28 304.88 € TTC. Mais il est à revoir.

- Il faut contacter la fille de monsieur ROIRE pour les descentes d'eaux pluviales de la maison qui ne sont pas en bon état.

- SUEZ doit intervenir suite à un dégât des eaux à Fragny.

- Un devis a été demandé à l'entreprise LEPROHON pour l'installation de trois bancs (plots en ciment + scellement), dont 1 banc pour l'aire de jeux, et 2 le long de la Route Napoléon (voir la fixation de la table de pique-nique pour enfants dans l'aire de jeux).

- Un devis a également été demandé à l'entreprise LEPROHON pour la fixation des cages de foot.

- L'entreprise PJA est intervenue pour élaguer les tilleuls sur la place de l'ancienne mairie, élaguer les platanes le long de la RN 7 et couper ceux qui étaient morts.

- Noms des rues : il faut commander moins de poteaux que prévu. Il faudra prévoir 3 ou 4 permanences en mairie, afin que les habitants puissent venir chercher leur plaque avec le numéro de maison.

5. Questions et informations diverses

- Le terrain appartenant à la commune à La Pinée a été borné. Il y a deux parcelles d'environ 2 200 m². Il faut voir avec la CoPLER s'il est possible de faire réaliser les travaux pour l'accès aux parcelles.

- La date de la prochaine réunion de conseil municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 28 MARS 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER -.

Absente excusée : Sandrine DAVID

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

Pouvoir : Sandrine DAVID à Fabienne BEAUJEU

==*==*==*==*==*==*==

Avant de commencer la réunion, a lieu le tirage au sort pour la vente d'herbe. Deux offres ont été déposées en mairie. Les conditions sont les mêmes que l'année dernière, à savoir 850 € pour le pré Mazille, et une parcelle d'une superficie de 4 688 m². L'offre retenue à l'issue du tirage au sort est celle de messieurs DENOYEL Didier et Thierry.

Monsieur le Maire remercie monsieur Benjamin KOUYEU, comptable public, de sa présence à la réunion.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2017 - commune, assainissement et CCAS

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public.

Le CCAS ayant été dissout au 31/12/2017, c'est le Conseil Municipal qui doit approuver le compte de gestion.

→ Approbation à l'unanimité des 3 comptes de gestion

3. Approbation des comptes administratifs 2017 - commune, assainissement et CCAS

Fabienne BEAUJEU, deuxième Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2017 pour le budget CCAS :

<i>Fonctionnement</i> : Dépenses	2 180.56 €
Recettes	1 991.00 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2017 pour le budget assainissement :

<i>Exploitation</i> :	Dépenses	21 422.83 €
	Recettes	21 928.91 €
<i>Investissement</i> :	Dépenses	9 672.00 €
	Recettes	21 213.86 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2017 pour le budget communal :

<i>Fonctionnement</i> :	Dépenses	241 776.43 €
	Recettes	312 619.33 €
<i>Investissement</i> :	Dépenses	74 916.05 €
	Recettes	27 796.11 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune. Le CCAS ayant été dissout au 31/12/2017, c'est le Conseil Municipal qui doit approuver le compte administratif.

Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité des 3 comptes administratifs.

4. Affectation du résultat 2017

Pour le budget assainissement, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017, qui est de 2 604.03 € est proposée en report d'exploitation, au compte 002, pour la totalité, soit 2 604.03 €.

→ Approbation à l'unanimité

Pour le budget communal, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017, qui est de 165 779.64 € est proposée pour 52 332.83 € en réserves à l'investissement au compte 1068 ; et en report de fonctionnement, au compte 002, pour 113 446.81 €.

→ Approbation à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2018.

Il est proposé de ne pas les augmenter.

→ Approbation à l'unanimité.

Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

6. Demande de subvention 2018 du Comité des Fêtes pour le feu d'artifice

Le président du Comité des Fêtes sollicite la commune pour une subvention de 1 500 € pour le feu d'artifice.

→ Approbation par 10 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID).

Il demande également l'éclairage public du village pendant la fête patronale (du vendredi au lundi soir) ; la mise à disposition des tables et chaises en bois sur leurs chariots (elles sont actuellement dans l'ancienne école) ; la mise à disposition des barrières de la commune pour la sécurité du vide grenier et du feu d'artifice ; le retrait du pot de fleur à l'entrée de la salle d'animation ; ainsi que la participation de l'agent technique le lundi 23 juillet pour le nettoyage de l'aire d'évolution.

Ces demandes sont acceptées, mais la participation de l'agent technique n'est pas certaine.

7. Demande de subvention du RPIC Lay/Neaux

Les élèves de GS/CP vont partir en classe verte les 24 et 25 mai, soit deux jours et une nuit, au centre « La Traverse », au Bessat, dans le parc naturel régional du Pilat. Le séjour concerne 21 élèves (10 GS et 11 CP). Ce projet représente un coût total de 2 922 € et sera financé en grande partie par le Sou des Ecoles. Le RPIC sollicite une subvention de la commune.

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 300 €.

8. Approbation des budgets primitifs 2018 - commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement.

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 440 746.81 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 194 402.93 €.

→ Approbation du budget communal à l'unanimité

Budget assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 21 710.21 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 102 529.08 €.

→ Approbation du budget assainissement à l'unanimité.

9. SIEL - Adhésion à la compétence optionnelle éclairage public

Le SIEL fait évoluer sa compétence optionnelle éclairage public à compter du 1er janvier 2018 :

- La participation relative au changement systématique des sources qui s'effectue tous les 5 ans, sera inscrite en section d'investissement et la partie maintenance en fonctionnement.

- La compétence optionnelle « Eclairage Public » sera prise pour 6 ans minimum et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

→ Approbation par 6 voix POUR, 2 voix CONTRE (Nicolas CHAPON, Jean-Marc BERNAY) et 3 abstentions (Paul MONCHANIN, Marie-Jeanne BLANDIN, Frédéric MAINAS).

10. Droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée

Nous avons reçu en mairie un courrier de Maître GERBAY, nous informant de la vente, d'une parcelle boisée située sur la commune à Loyette (parcelle A 824 pour 1932 m²). La commune dispose d'un droit de préférence et peut acheter cette parcelle dans les conditions fixées par le vendeur : 2 200 € + 460 € de frais de notaire).

→ Renonciation au droit de préférence par 10 voix POUR et 1 abstention (Paul MONCHANIN)

11. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles AB 40 41 49 – Le Bourg

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 40 41 et 49, situées Le Bourg, d'une superficie totale de 2 571 m², comprenant une maison d'habitation et un autre terrain non attenant. Le prix est de 132 000 €.

→ Non préemption à l'unanimité

12. Prix de vente des parcelles de terrain situées à La Pinée

La parcelle A 854 située à La Pinée a été divisée en deux parcelles : A 1262 de 2138 m² et A 1263 de 2254 m². Le conseil municipal doit fixer un prix de vente pour ces parcelles.

→ Au terme des débats, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (Violaine PATISSIER) de fixer les prix suivants :

- 50 000 € pour la parcelle A 1262 de 2138 m²
- 53 000 € pour la parcelle A 1263 de 2254 m²

13. Présentation des rapports SOCOTEC sur l'accessibilité des ERP

La SOCOTEC a effectué une visite des différents ERP de la commune et a établi un rapport sur l'accessibilité pour chacun d'entre eux.

- Le local des Boules est conforme à la réglementation : pas de travaux à réaliser
- Maison des associations : absence de poignée de rappel dans les 2 WC handicapés ; Coût estimatif : 200 €.
- Mairie : escalier extérieur non conforme ; absence de signalétique de guidage dans le sas d'entrée ; absence de tablette d'écriture rabaissée ; Coût estimatif : 2 650 €.
- Eglise : marches extérieures non conformes, non traitées visuellement et absence de mains courantes ; absence de rampe d'accès ; Coût estimatif : 20 000 € → possibilité de demander une dérogation.
- WC publics : sanitaires totalement inaccessibles et inadaptés aux personnes handicapées ; Coût estimatif : 40 000 € → possibilité de demander une dérogation.
- Salle d'animation : sanitaires non conformes ; portes de largeur insuffisante ; présence de trous > 2 cm dans la grille au sol devant l'entrée ; absence de tablette rabaissée pour le bar ; Coût estimatif : 11 700 €.

Il est décidé de réaliser cette année les travaux pour la salle des associations et la mairie, de demander une dérogation pour l'église et les WC publics.

Le conseil municipal va travailler sur un projet d'agrandissement de la salle afin de rendre les sanitaires accessibles aux personnes handicapées ; et en même temps, agrandir la cuisine et créer un vestiaire à l'entrée. Les travaux pourraient être réalisés en 2019.

14. Suivi travaux commissions

- Voirie : les travaux sur les trottoirs de la RN7 dans le Bourg sont terminés. Les barrières en bois ont été installées. Monsieur GOUTORBE de la DIR CE est venu en mairie pour faire le point sur différentes demandes des élus concernant la RN7 (entretien des délaissés, fossés vers la carrosserie...)

- Fleurissement : des jardinières seront installées sur les bordures en bois le long de la RN7 coté trottoir.

- Animation : la chasse aux œufs est organisée le samedi 7 avril à 15 h. Un conseil municipal d'enfants aura lieu le samedi 31 mars pour la préparer.

15. Questions et informations diverses

- Le RPIC Lay/Neaux n'accueille plus les enfants avant 3 ans. Il repasse à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.
- L'entreprise PALLUET de L'Hôpital sur Rhins est intervenue plusieurs fois pour la chaudière de la mairie et des logements de l'ancienne mairie.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une réunion du SYRRTA à laquelle il s'est rendu ; ainsi que celui d'une réunion avec la gendarmerie.
- Un concert de carillon est proposé le vendredi 13 juillet → le conseil municipal est d'accord.
- Le périmètre de la CoPLER ne changera pas d'ici 2020 (prochaines élections municipales).
- Des travaux doivent être entrepris par Orange pour la réparation d'un fil téléphonique arraché aux Ardillats.
- Le SIEL va effectuer des travaux d'enfouissement de ligne électrique à Grand Maison.
- Une réunion de travail sur le PLUI en présence de monsieur Hubert ROFFAT, est fixée au mardi 17 avril à 19 h, mais à confirmer.
- Une réunion de travail pour le projet des travaux à la salle d'animation est fixée au mercredi 11 avril à 19 h 30.
- Une réunion Maire/Adjoints est fixée au jeudi 26 avril à 9 h.
- La date de la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 2 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 JUIN 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le 13 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Paul MONCHANIN

Absents : Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER

Pouvoir : Paul MONCHANIN à Fabienne BEAUJEU

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==*==*==*==*==*==*==

1. Approbation PV réunion précédente

Une modification est apportée au PV dans le paragraphe 5) Achat des terrains GUILLAUME :

→ Après débat, le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR, d'acheter à Monsieur GUILLAUME les parcelles citées ci-dessus, au prix de 2 500 €, dans les conditions suivantes :

- Il n'y aura pas de travaux engagés, sur le chemin qui dessert les maisons ARSALE et BERNAY. Il restera fermé, jusqu'à la nécessité de l'ouvrir pour des besoins futurs, d'extrême nécessité.

Une partie des parcelles attenantes aux maisons existantes pourra éventuellement être revendue ensuite aux propriétaires riverains qui le souhaitent. Les conditions de ces reventes (prix, superficie) devront être fixées ultérieurement par délibération. Un bornage sera également nécessaire avant la vente par la commune.

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID).

2. Mise en place du dispositif TIPI (Titres Payables par Internet)

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services (cantines scolaires notamment) via le dispositif TIPI. Cela signifie que l'utilisateur peut effectuer ses règlements par internet, à partir de la page de paiement de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Cela concernerait la cantine scolaire et les loyers, à partir de septembre 2018.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes :

- Pour les paiements de plus de 20 € : 0.25 % du montant + 0.05 € par opération (0.50 % pour les CB hors zone Euro).
 - Pour les paiements de moins de 20 € : 0.20 % du montant + 0.03 € par opération
- Approbation à l'unanimité

3. Validation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Un formulaire cerfa est à remplir et à déposer en Préfecture : il permet de demander l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Ce formulaire précise quels travaux seront réalisés, sur quelle durée, et les dérogations demandées. La commune a 6 ERP :

- Le local des boules : conforme
- La Maison des associations : petits aménagements qui seront effectués en 2018
- La Mairie : petits aménagements qui seront effectués en 2018
- La salle d'animation : travaux qui seront réalisés en 2019
- WC publics sur la Place : demande de dérogation
- Eglise : demande de dérogation

→ Validation de l' Ad'AP à l'unanimité

4. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle A 852 à « La Pinée »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 852, située à « La Pinée », d'une superficie de 2 412 m², comprenant une maison d'habitation ; et appartenant aux consorts PERRET.

→ Non préemption à l'unanimité

5. Modification des tarifs communaux pour la location des tables et chaises

Le tarif de la location des tables et des chaises est de 5 € pour 1 table et 4 chaises. Une caution de 50 € est demandée.

Or, nous avons eu à plusieurs reprises des demandes pour des chaises supplémentaires et aucun tarif n'est prévu. Il n'y a également rien de défini s'il manque des chaises au retour du matériel ; ce qui est arrivé lors d'une location en mai où il manquait 7 chaises.

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants :

- location pour 1 chaise seule : 1 €
- location pour 1 table seule : 1 €
- élément non rendu : 10 € par élément
- caution : 50 € pour 1 lot d'1 table et 4 chaises

Pour la location du 19/05/2018, cela correspond à :

- 20 lots (1 table et 4 chaises) x 5 € le lot = 100 €
- 20 chaises supplémentaires x 1 € = 20 €

- $\frac{7 \text{ chaises manquantes} \times 10 \text{ €}}{\text{TOTAL}} = 70 \text{ €}$
190 €

→ Le Conseil Municipal décide, d'accorder une remise de 20 €, correspondant aux 20 chaises supplémentaires, ce qui porte le total de la location + les éléments manquants à 170 €.

6. Suivi travaux commissions

- Voirie : Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu l'accord du Conseil Général, pour une subvention d'un montant de 10 461 € correspondant aux travaux qui devaient être effectués sur le Pont en commun avec la commune de Pradines. Or, le coût de ces travaux étant beaucoup plus important que prévu, ils sont annulés. Cette subvention est valable jusqu'au 31 décembre 2019, et peut être « basculée » sur des travaux de voirie communale. Monsieur le Maire envisage de réaliser des travaux sur le chemin de Buis. Celui-ci est actuellement classé en chemin rural. Il propose donc de le classer en voie communale. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- Fleurissement : il est terminé. La plupart des fleurs ont été achetées au lycée de Chervé.

7. Questions et informations diverses

- La réunion publique pour la fibre optique aura lieu le lundi 16 juillet à 18 h 30 à St Symphorien de Lay.

- Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

- Monsieur le Maire présente un tableau des taux d'imposition des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) des 16 communes de la CoPLER.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements du Lycée agricole privé de Ressins suite à la subvention accordée par le Conseil Municipal.

- Le radar pédagogique situé à l'entrée du village en venant de Roanne ne fonctionne plus très bien → voir le contrat de maintenance.

- Il y a toujours un décalage dans l'allumage de l'éclairage public dans le Bourg → à faire vérifier par CEGELEC lorsqu'ils viendront pour la fête patronale.

- Monsieur le Maire fait circuler un document de la gendarmerie présentant la brigade numérique.

- Un document de synthèse concernant le rapport d'activité du SIEL est présenté.

- Monsieur le Maire a reçu deux représentants de la société INERSYS qui travaillent sur un projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune, sur des terrains appartenant à monsieur Robert POLETTE.

- Nous avons reçu deux devis d'architecte pour les travaux à la salle d'animation. Nous sommes dans l'attente d'un troisième devis. Le choix de l'architecte se fera lors du prochain Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire présente des photos de différents travaux réalisés dernièrement sur la commune.

- La date de la prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 18 juillet à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 6 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS

Pouvoirs : Frédéric MAINAS à Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE (Frédéric MAINAS) et 2 abstentions (Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER qui étaient absents).

2. Information de la démission de deux membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de deux de ses membres : Isabelle SCOMPARIN et Mathieu ARSALE. Ces démissions ont été transmises au Préfet. Cela porte à 11 le nombre de conseillers.

Mathieu ARSALE était le délégué titulaire au Syndicat Rhône Loire Nord. Jean-Marc BERNAY qui était suppléant devient donc titulaire ; Et Nicole MEYRIEUX devient suppléante.

Un courrier de la sous préfecture est arrivé en Mairie, informant M. le Maire que dans le cas d'une nouvelle démission, une élection municipale partielle serait obligatoire car le Conseil Municipal aurait alors perdu 1/3 de ses membres.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle A 1255

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 1255 située La Pinée, d'une superficie de 1 113 m² ; appartenant à monsieur et madame Paul PERRET. Il s'agit d'un terrain à bâtir.

→ Non préemption par 9 voix POUR et 1 abstention (Violaine PATISSIER).

4. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016 établi par le Syndicat Rhône Loire Nord.

→ Approbation à l'unanimité

5. Proposition d'aide aux communes de Haute-Loire sinistrées par des intempéries en juin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu de l'AMF un appel à la solidarité nationale pour les communes sinistrées de la Haute Loire. En effet, au mois de juin, de violentes intempéries ont frappé le sud de la Haute-Loire. 19 communes ont été touchées par des inondations. Monsieur le Maire propose de faire un don de 3 000 € pour les aider dans la reconstruction.

→ 2 CONTRE (Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY) ; 3 POUR 3 000 € (Régis ROCH - Paul MONCHANIN- Nicole MEYRIEUX) ; 5 POUR 1 500 € (Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID)

La commune fera donc un don de 1 500 €.

6. Remboursement de frais kilométriques à monsieur le Maire

Monsieur le Maire a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la convocation du Conseil de Discipline le 22 juin concernant l'agent technique. Il était accompagné de Paul MONCHANIN et Marie-Jeanne BLANDIN. Il demande le remboursement des frais kilométriques pour un montant de 62 €.

→ Approbation par 7 voix POUR et 3 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Frédéric MAINAS).

7. Suivi travaux commissions

- Finances : une réunion est prévue mardi 12 septembre pour faire le point sur les crédits consommés.
- Noms des rues : une réunion est prévue le 13 septembre à 20 h 30.
- Bâtiments : le chauffe-eau de la salle d'animation a été changé. Il avait grillé au moment de la fête patronale. Le plâtrier est en train de refaire le plafond qui a été abîmé. Le chauffe-eau de la mairie a également été changé.
- Animation : une réunion est prévue demain à 18 h 30 pour faire le point sur les cadeaux de Noël, et peut-être prévoir un conseil municipal d'enfants. Un spectacle organisé par la CoPLER aura lieu à la salle d'animation les 10 et 11 mars.
- Voirie : une réunion est prévue le samedi 16 septembre à 8 h 30 pour faire le tour des chemins de la commune afin de voir les travaux à réaliser. Les travaux de goudronnage des trottoirs sur une partie de la RN 7 sont repoussés ; car il y a des travaux de réfection du réseau d'assainissement à réaliser avant. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 4 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 4 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 8 voix POUR, et 2 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS qui étaient absents).

2. Travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif RN 7

Des travaux de voirie étaient prévus au budget pour la réfection des trottoirs dans le Bourg le long de la RN7. Mais la SDEI nous a informés que le réseau d'assainissement n'était pas en bon état. Certains tuyaux sont fissurés, donc les eaux de pluie passent et se retrouvent dans la lagune. Il faut donc effectuer des travaux de réfection de ce réseau d'assainissement avant de réaliser les travaux de voirie. Deux devis ont été demandés :

- SADE : 33 636 € TTC
- LMTP : 118 093.80 € TTC

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la SADE.

3. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2016

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en Mairie et a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

→ Approbation à l'unanimité.

4. Désignation d'un représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite

L'année dernière, le conseil Municipal avait désigné Mathieu ARSALE comme représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Suite à sa démission, il convient de désigner un autre représentant. Marie VIDAL se porte volontaire.

→ Approbation à l'unanimité

5. Proposition d'aide aux victimes de l'ouragan IRMA

Nous avons reçu de l'AMF un appel à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA. Monsieur le Maire propose de faire un don de 1 500 € pour les aider dans la reconstruction.

→ Approbation à l'unanimité

6. PLUI

Monsieur le Maire informe le conseil des avancées du PLUI, en ce qui concerne la commune. C'est le bureau d'études EPURES qui est chargé du dossier par la CoPLER.

7. Suivi travaux commissions

- Finances : Fabienne BEAUJEU fait un point sur les crédits consommés par rapport aux prévisions.
- Noms des rues : lors de la prochaine réunion, la commission fera ses propositions et le conseil municipal devra voter.
- Fleurissement : plusieurs massifs vont être refaits.
- Animation : une grande partie des cadeaux de Noël ont été achetés. Sandrine DAVID fait un compte rendu du dernier conseil municipal d'enfants.
- Voirie : l'entreprise DELOMBRE doit bientôt commencer les travaux sur l'ancienne voie de chemin de fer.

8. Questions et informations diverses

- Jean-Marc BERNAY fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Rhône Loire Nord à laquelle il a assisté.
- Une réunion du CCAS est prévue le mardi 7 novembre à 19 h.
- Paul MONCHANIN demande s'il est possible de réfléchir au devenir du bâtiment de l'ancienne école.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 22 novembre à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Pouvoir : Marie-Jeanne BLANDIN à Paul MONCHANIN

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR, et 1 abstention (Violaine PATISSIER qui était absente).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle AB 312 « Lotissement de Valorge »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 312 située « Lotissement de Valorge », d'une superficie de 365 m² ; appartenant à la SA d'HLM Cité Nouvelle (Toit Familial). Il s'agit d'une maison d'habitation.

→ Non préemption à l'unanimité.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles AB 133 - 134 - 136 « La Croix »

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 133 - 134 - 136 situées « La Croix », d'une superficie respective de 175 m² - 14 m² - 704 m² ; appartenant à madame BESSON Sylvia. Il s'agit d'une maison d'habitation.

→ Non préemption à l'unanimité.

4. Avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42

Le Centre de Gestion peut recevoir délégation des collectivités pour effectuer à leur place les tâches inhérentes à la retraite de leurs agents CNRACL.

Les conventions en cours arriveront à échéance le 31 décembre 2017. Aussi, il est nécessaire de renouveler cette convention.

Toutefois, la convention de partenariat avec la CNRACL s'achève également au 31 décembre prochain. Mais, la nouvelle convention effective au 1^{er} janvier 2018 n'est pas finalisée à ce jour.

Aussi, plutôt qu'une nouvelle convention, le CDG 42 propose un avenant aux collectivités ayant confié cette mission au Centre de Gestion afin de prolonger les effets de l'acte initial sur l'année 2018, celui-ci étant cependant réactualisé avec les nouveaux tarifs adoptés en Conseil d'Administration. Monsieur le Maire présente l'avenant qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

5. Mise à jour du document unique

Le document unique a été mis en place en 2015. Il a été mis à jour, afin d'intégrer notamment l'accident de service survenu en début d'année, l'achat d'un téléphone portable avec une touche urgence pour l'agent technique, le rangement du local technique, la formation habilitation électrique dispensée à l'agent technique...

Le document unique a été présenté au Comité Technique Intercommunal (CTI) placé auprès du CDG 42 et il a reçu un avis favorable. Il a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

6. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. En effet, le système de primes était très complexe. Elles étaient basées sur le grade de l'agent. Avec le RIFSEEP, il y a une cotation des postes de travail en fonction des compétences nécessaires, du niveau de responsabilité et d'expertise, de l'expérience professionnelle. Le CDG 42 propose une cotation des postes adaptée aux petites communes ; c'est sur cette base qu'a été établi le projet de RIFSEEP.

Il a été présenté au Comité Technique Intercommunal du CDG 42 et reçu un avis favorable. Le projet de délibération a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

7. Plan de formation mutualisé 2018/2020 élaboré par le CDG 42 et le CNFPT

La loi Egalité-citoyenneté du 27 janvier 2017 rend obligatoire la présentation à l'organe délibérant du plan de formation. Cette loi a aussi réaffirmé l'importance du plan de formation comme un outil majeur et principal de formalisation de l'expression des besoins de formation collectifs et individuels.

Aussi, après validation du Comité Technique Intercommunal, le plan de formation pluriannuel (2018-2020) mutualisé élaboré par le CDG 42 et le CNFPT Antenne de la Loire est désormais disponible pour l'ensemble des collectivités. Il présente une offre de formation adaptée aux besoins de compétences des agents des petites collectivités et donne une priorité à la territorialisation des actions. Il a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

8. Décision modificative de virements de crédits sur le budget communal

Il manque des crédits au chapitre 012 (charges de personnel). Il est proposé de faire un virement de crédits de 4 000 € du compte 6135 (locations mobilières) chapitre 011 (charges à caractère général) vers le compte 6413 (personnel non titulaire) chapitre 012 (charges de personnel).

→ Approbation à l'unanimité.

9. Dissolution du CCAS

La loi NOTRe de 2015 a rendu facultatif le CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Il peut ainsi être dissout par délibération du Conseil Municipal. Comme le budget du CCAS est équilibré tous les ans par une subvention du budget communal, Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS. Dans ce cas, c'est la commune qui exerce les attributions dont le CCAS avait la charge. Il est proposé de créer une commission extra municipale composée des membres nommés et élus du CCAS dissout ; à savoir Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Marie Thérèse DALLERY - Dominique GIVRE - Marie VIDAL Monique GUILLOT - Frédéric MAINAS - René PELOSSE.

Ces derniers ont déjà été informés par Monsieur le Maire et il n'y pas eu d'objection.

→ Approbation à l'unanimité.

10. Modification des statuts de la CoPLER relative aux compétences eau potable, assainissement non collectif, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de la CoPLER afin d'intégrer 3 nouvelles compétences au 1er janvier 2018 : eau potable, assainissement non collectif, et GEMAPI. Monsieur le Maire présente la note de synthèse qui a été transmise aux membres du Conseil Municipal.

- Modification statutaire pour la compétence GEMAPI → Approbation à l'unanimité.
- Modification statutaire pour la compétence assainissement non collectif → Approbation à l'unanimité.
- Modification statutaire pour la compétence eau potable → 4 voix POUR (Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER) ; 4 voix CONTRE (Paul MONCHANIN - Marie-Jeanne BLANDIN - Marie VIDAL - Sandrine DAVID) ; 3 abstentions (Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Jean-Marc BERNAY) → modification non approuvée.

11. Choix des noms des rues

La commission présente le projet avec les noms des différentes rues, ainsi que les numéros des maisons. Le Conseil Municipal apporte quelques modifications. Il reste quelques points à vérifier avec La Poste.

Pour l'achat des plaques des noms des rues et des numéros des maisons, 3 devis ont été demandés :

- Guillard Enseignes : 13 546 € TTC
- KROMM GROUP : 10 653 € TTC
- Signaux Girod : 11 849.10 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Signaux Girod, car le commercial est venu en mairie pour présenter sa proposition ; alors que KROMM GROUP qui est moins cher, a refusé de se déplacer en mairie et a préféré établir son devis uniquement par téléphone et mail.

Les couleurs choisies sont :

- Ecriture bordeaux sur fond beige pour les plaques noms des rues
- Ecriture blanche sur fond bordeaux pour les numéros des maisons

12. Demande de subvention pour 2018 au Conseil Général au titre des amendes de police

Les demandes de subvention « voirie » 2018 d'une manière générale doivent être déposées avant le 31 décembre au Conseil Général. L'acquisition de panneaux pour les noms des rues et de plaques pour les numéros des maisons est éligible aux amendes de police.

→ Approbation de la demande de subvention à l'unanimité.

13. Révision des tarifs communaux pour 2018

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs pour 2018. Ils seront donc les suivants :

INTITULÉS	TARIFS (au 1er janvier 2018)	
Location salle d'animation (pour 150 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	220,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	250,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	380,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	440,00 €	
Réunions	100,00 €	
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	50,00 €	
Nettoyage (si non effectué)	120,00 €	
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	5,00 €	
Caution pour location 1 table + chaises	50,00 €	
Une caution sera demandée pour toute location	500,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Location salle des associations (pour 50 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	80,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	120,00 €	
Caution pour location	250,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Concessions cimetière		
	Simple	Double
Pour 15 ans	75,00 €	150,00 €

Pour 30 ans	150,00 €	300,00 €
Pour 50 ans	250,00 €	500,00 €
Columbarium		
Jardin du souvenir	80 € + plaque à la charge de la famille	
Cavurne au sol pour 15 ans	180,00 €	
Cavurne au sol pour 30 ans	360,00 €	
Cavurne au sol pour 50 ans	600,00 €	
Case columbarium pour 15 ans	400,00 €	
Case columbarium pour 30 ans	800,00 €	
Case columbarium pour 50 ans	1 000,00 €	
Participation raccordement assainissement	1 400,00 €	
Sacs poubelle (le rouleau de 25 sacs)	5,00 €	
Photocopie	0,25 €	
Droit de place		
Stationnement des véhicules ou bancs ou autres installations utilisant le domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale	20,00 €	
Installation anticipée des forains	20.00 € la semaine	

14. Motion relative à l'article 52 du projet de loi de finances 2018 concernant la baisse des loyers équivalente à la baisse des APL dans les logements sociaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président d'OPHEOR (Office Public de l'Habitat à Roanne) demandant au Conseil Municipal s'il acceptait d'adopter une motion contre la baisse des loyers équivalente à la baisse des APL dans les logements sociaux.

→ Non approbation à l'unanimité.

15. Projet concernant le bâtiment de l'ancienne école

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise BALMONT pour la démolition de l'ancienne école (15 360 € TTC). Cela permet d'avoir une idée. Il propose de réhabiliter le bâtiment en créant un atelier pour les services techniques et un local pour le Comité des Fêtes. Ce dernier remplacerait le local actuel du Comité qui pourrait ainsi servir à ranger les tables et les chaises de la salle d'animation. A l'étage, il propose une salle pour les jeunes et une bibliothèque ou une salle de réunions.

Il est proposé de réfléchir et finaliser le projet sur 2018 pour commencer les travaux sur 2019. Il est également proposé de demander à des écoles d'architecture s'il est possible de faire travailler des élèves sur ce projet.

16. Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) en faveur des personnes en situation de handicap

Aux termes de l'ordonnance du 26 septembre 2014, il appartient à tout propriétaire exploitant d'ERP :

- de justifier du respect par celui-ci des exigences d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap

- ou d'engager les démarches d'autorisations administratives pour entreprendre des travaux ou aménagements pour les rendre accessibles.

La salle d'animation et notamment les toilettes ne sont actuellement pas accessible aux personnes en situation de handicap. Il sera donc nécessaire de réaliser des travaux.

Une personne qui siège à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) et une représentante départementale élue pour l'aide des personnes en situation de handicap, sont venus sur place afin de nous conseiller sur les aménagements nécessaires. Deux architectes ont été consultés à ce sujet pour des devis.

Concernant les toilettes de la salle d'animation, il sera nécessaire de fermer la partie auvent car il n'y a pas suffisamment de place pour tourner dans l'entrée en fauteuil actuellement.

17. Suivi travaux commissions

- *Animation* : le conseil municipal d'enfants s'est réuni samedi dernier. Ses membres vont préparer le goûter de l'arbre de Noël. Pour cette occasion, le déguisement de Père-Noël est commandé, ainsi qu'un château gonflable et une piscine à balles pour les plus petits.

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 5 janvier.

Il y aura une journée crêpes le 9 février à la salle des associations.

La journée pique-nique devrait être reconduite cette année, la date du 16 juin est retenue.

Une paëlla est proposée.

Le novalien est presque terminé.

- *Voirie* : l'entreprise DESPORTE a effectué le fauchage des accotements, et a débroussaillé le chemin d'accès au filtre à sable à Falot. L'entreprise BALMONT a ensuite mis du raboutage sur ce chemin, ainsi que des glissières pour évacuer l'eau en cas de pluie. L'entreprise DELOMBRE a réalisé des travaux de voirie sur l'ancienne voie de chemin de fer.

18. Questions et informations diverses

- Le placard à vaisselle de la salle des associations a été changé.

- Les travaux eau et assainissement le long de la RN 7 vont débuter lundi prochain.

- L'AMF 43 a envoyé un courrier de remerciements suite au don du Conseil Municipal pour les intempéries.

- Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion sur la fibre optique aujourd'hui à St Symphorien de Lay.

- Un devis a été demandé pour des cages de foot avec filet + filet pare-ballon (suite à la demande du Conseil Municipal d'Enfants) : coût total 3 094.78 € TTC ; ou 995.23 € TTC sans filet pare-ballon. Il est décidé de ne pas prendre le filet pare-ballon pour le moment.

- Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de mutualisation avec la CoPLER dans les mêmes conditions qu'actuellement, sauf la durée qui passe de 2 ans à 3 ans renouvelable 1 année, et le ticket d'entrée pour une nouvelle adhésion à 3 000 €.

→ Approbation à l'unanimité.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 13 décembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie VIDAL

Pouvoir : Marie VIDAL à Régis ROCH

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les noms des rues.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR, et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN qui était absente).

2. Modification statuts CoPLER compétence eau potable

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la CoPLER : Le conseil communautaire du 30 novembre a décidé de reporter sa délibération au sujet de la modification des statuts de la CoPLER concernant la compétence eau potable. Par conséquent, la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre sur ce point devient caduque.

3. Panneau Pocket

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'adhérer à l'application Panneau Pocket : les informations, alertes et événements concernant la commune arrivent dans les Smartphones. Panneau Pocket est illimité et gratuit pour tous sans exception. Dès que l'application est téléchargée, il suffit de balayer l'écran pour faire défiler les informations concernant la commune. Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain novalien.

4. Modification de la régie « photocopies, sacs poubelle, cantine » afin de rajouter la vente de sacs de sel

Monsieur le Maire propose de modifier l'étendue de la régie « photocopies, sacs poubelle, cantine » afin de rajouter la vente de sacs de sel à 4.50 € le sac de 25 kg.

→ Approbation à l'unanimité.

Point rajouté à l'ordre du jour : Choix des noms des rues

La commission présente le projet avec les noms des différentes rues, ainsi que les numéros des maisons. Quelques modifications ont été faites par rapport à la dernière réunion et suite au RDV avec La Poste.

→ Approbation des noms des rues à l'unanimité.

5. Suivi travaux commissions

- Animation : l'arbre de Noël aura lieu samedi. Il y aura notamment un clown, un château gonflable, une piscine à balles.

Le novalien est parti à l'imprimerie.

- Voirie : l'entreprise BALMONT est en train de réaliser des travaux aux Crêts sur un chemin rural.

L'ancienne voie de chemin de fer est en très mauvais état vers M. PELTIER et ses locataires. Il faut voir ce qu'il est possible de faire.

6. Questions et informations diverses

- L'entreprise PJA réalisera les travaux d'arbres le long de la RN 7 fin janvier. Il faut voir avec la DIR s'il est possible de replanter des arbres à la place de ceux qui sont morts.

- Monsieur le Maire a eu un RDV avec une personne du SIEL pour voir ce qu'il serait possible de faire pour améliorer le chauffage à la salle d'animation

- Monsieur le Maire a rencontré un architecte concernant les travaux à réaliser pour rendre accessible les toilettes de la salle d'animation aux personnes en situation de handicap.

- Nous avons eu un devis de la SOCOTEC pour réaliser un diagnostic accessibilité des différents ERP : 2 880 € TTC + 900 € TTC assistance AD'AP.

- Une réunion d'Adjointes aura lieu mardi 19 décembre à 9 h.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 24 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.